

## 447151-2026 - Iomaíocht

An Fhrainc – Repair and maintenance services of measuring, testing and checking apparatus –  
Maintenance en condition opérationnelle des appareils de mesure électriques et électroniques  
terrestres "AMEE-T"

OJ S 123/2026 30/06/2026

Fógra maidir le conradh nó lamháltas — an gnáthchóras

Seirbhísí

### 1. Ceannaitheoir

---

#### 1.1. Ceannaitheoir

Ainm oifigiúil: MINARM/TERRE/SIMMT/DDC

R-phost: [simmt-ddc.ach.fct@intradef.gouv.fr](mailto:simmt-ddc.ach.fct@intradef.gouv.fr)

Cineál dlíthiúil an cheannaitheora: Údarás de chuid an rialtais láir

Gníomhaíocht an údaráis chonarthaigh: Cosaint

### 2. Nós imeachta

---

#### 2.1. Nós imeachta

Teideal: Maintenance en condition opérationnelle des appareils de mesure électriques et électroniques terrestres "AMEE-T"

Cur síos: Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande issu d'une procédure négociée avec publicité préalable qui a pour objet le maintien en condition opérationnelle des appareils de mesure électriques et électroniques terrestres "AMEE-T"

Aitheantóir an nós imeachta: 95546e48-e002-49da-b2d6-478d92107ef6

Aitheantóir inmheánach: 26R30040

An cineál nós imeachta: Idirbheartaíocht lena mbaineann foilsiú roimh ré glao ar iomaíocht / iomaíocht lena mbaineann idirbheartaíocht

Tá an nós imeachta á bhrostú: níl

##### 2.1.1. Cuspóir

Cineál an chonartha: Seirbhísí

Príomhaicmiú (cpv): 50410000 Repair and maintenance services of measuring, testing and checking apparatus

##### 2.1.2. An áit feidhmíochta

Tír: An Fhrainc

Aon áit sa tír áirithe

Eolas breise: France métropolitaine

##### 2.1.3. Luach

Luach measta gan CBL a áireamh: 2 262 500,00 EUR

##### 2.1.4. Eolas ginearálta

Eolas breise: La présente consultation est une procédure négociée avec publicité préalable et mise en concurrence, en application des articles R.2324-3 et R.2361-8 à R.2361-12 du code de la commande publique (CCP). La consultation se déroule en deux phases. Une première

de sélection de candidats et une deuxième de sélection des offres. A l'issue de cette phase candidature, les candidats sélectionnés auront accès en phase offre au dossier de consultation des entreprises (DCE) complet de la consultation.

**Bunús dlí:**

Treoir 2009/81/CE

**2.1.6. Forais eisiaimh**

Foinse na gcúiseanna eisiúna: Doiciméad Soláthair

## 5. Luchtóg

---

**5.1. Luchtóg: LOT-0001**

Teideal: Maintien en condition opérationnelle des appareils de mesure électriques et électroniques terrestres "AMEE-T"

Cur síos: Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande issu d'une procédure négociée avec publicité préalable qui a pour objet le maintien en condition opérationnelle des appareils de mesure électriques et électroniques terrestres "AMEE-T"

Aitheantóir inmheánach: 26R30040

**5.1.1. Cuspóir**

Cineál an chonartha: Seirbhísí

Príomhaicmiú (cpv): 50410000 Repair and maintenance services of measuring, testing and checking apparatus

**5.1.2. An áit feidhmíochta**

Tír: An Fhrainc

Aon áit sa tír áirithe

Eolas breise: France métropolitaine

**5.1.3. Fad measta**

Fad ama: 84 Míonna

**5.1.4. Athnuachan**

Athnuachaintí uasta: 0

**5.1.5. Luach**

Luach measta gan CBL a áireamh: 2 262 500,00 EUR

**5.1.6. Eolas ginearálta**

**Rannpháirtíocht fhorchoimeáda:**

Ní fhorchoimeádtar an rannpháirtíocht.

Tionscadal soláthair nach maoinítear le cistí an Aontais

Eolas breise: En cas de groupement d'opérateurs économiques au sens de l'article R.2342-12 du CCP, la forme juridique du groupement n'est pas imposée. Toutefois, si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché public. Il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, en qualité de membres de plusieurs groupements. Les groupements ne pourront être constitués ou

modifiés après la date de remise des candidatures. En outre, en cas de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, le groupement peut demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous contractants ou entreprises liées. L'acheteur se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-contractants ou entreprises liées à son acceptation, au regard des conditions de participation. Les documents exigés aux candidats sont obligatoires, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique (en outre tout candidat ou groupement ne paraissant pas posséder les capacités suffisantes pour obtenir le marché, pourra être rejeté). Pièce 1 : La lettre de candidature : imprimé DC1 modèle du 1er avril 2019 dûment renseigné par le candidat se présentant seul ou, en cas de candidature groupée, par l'ensemble des membres du groupement. Pièce 2 : La déclaration du candidat : imprimé DC2 modèle du 1er avril 2019 dûment rempli par le candidat se présentant seul ou, en cas de candidature groupée, un imprimé DC2 rempli par chaque membre du groupement, en prenant soin de renseigner la totalité des rubriques. Nota : Les imprimés réclamés ci-dessus sont ceux en vigueur. Ils peuvent être remplacés par des documents contenant les mêmes informations. ; Pièce 3 : Une liste des principales réalisations effectuées par le candidat individuel ou chaque membre du groupement au cours des trois dernières années portant sur un objet analogue à celui de la présente consultation en indiquant le montant. Le repérage des numéros des pièces contenues dans le dossier doit être prévu par le candidat. L'ensemble des documents doit être rédigé en langue française. Si le candidat transmet des documents en langue étrangère, il doit impérativement joindre une traduction en langue française. Conformément à l'article R.2342-2 du CCP, dans le cas où le candidat voudrait se prévaloir des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, il fournit leur chiffre d'affaires global et/ou spécifique réalisé(s) au cours des trois derniers exercices disponibles, ainsi que les documents demandés supra aux candidats justifiant les capacités professionnelles et techniques sur lesquelles le candidat s'appuie. En outre, pour justifier qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché public, le candidat produit un engagement écrit et signé des opérateurs économiques. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, si le candidat n'est pas en mesure, pour une raison justifiée de produire les documents et les références demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique, financière, technique et professionnelle par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. L'acheteur vérifie que l'ensemble des documents demandés au titre de la candidature ont été transmis. Au cas où les pièces demandées sont absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander au candidat de compléter son dossier de candidature. Le cas échéant, l'acheteur peut demander au candidat de compléter ou d'expliquer les documents justificatifs et moyens de preuve fournis ou obtenus. L'acheteur élimine les candidats dont les documents exigés n'ont pas été produits dans le délai fixé. Récapitulatif des cas de rejet d'une candidature : dossier de candidature reçu après l'échéance fixée par l'acheteur, figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence. Dossier de candidature transmis selon des modalités ne respectant pas celles fixées à l'annexe de l'AAPC, ne permettant pas notamment de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir la confidentialité (exemple : transmission par courriel hors « PLACE » ). Candidat faisant l'objet d'une interdiction de soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles L. 2341-1 à L. 2341-3 et L. 2341-5 du CCP. Dossier de candidature ne comportant pas toutes les pièces mentionnées dans les conditions de participations, ou comportant des pièces

incomplètes, ou rédigées dans une langue étrangère sans traduction en langue française. Dossier de candidature contenant un virus et si aucune copie de sauvegarde n'a été transmise. Candidat ne présentant manifestement pas les capacités financières, professionnelles et techniques suffisantes pour exécuter le marché public. Candidat d'un pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. Modalités de communication et de transmission des plis pour la consultation. Le candidat doit indiquer dans son dossier de candidature, au sein du DC1 ou équivalent, une adresse de courrier électronique valide, et doit prendre régulièrement connaissance du contenu de cette messagerie en cours de procédure. Il est tenu d'informer l'acheteur de toute modification de cette adresse de courrier électronique en cours de procédure. En effet, pour ses échanges avec les opérateurs économiques, notamment les réponses à leurs questions, les éventuelles demandes de complément de dossier et l'information des candidats retenus et non retenus, l'acheteur communique exclusivement via la messagerie sécurisée de la PLACE. Les courriels sont envoyés par la PLACE depuis l'adresse : [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr). L'opérateur économique doit donc prendre le soin de vérifier au préalable que cette adresse électronique soit accessible ou inscrite sur liste blanche pour passer les filtres éventuellement mis en place (serveurs, clients de messagerie, logiciel tiers, anti-spam). Les modalités de transmission des plis électroniques sont précisées dans une notice d'information en annexe de l' AAPC. Les renseignements d'ordre techniques et administratifs peuvent être obtenus uniquement sur demande écrite et doivent être transmis par l'interface de questions de la PLACE 10 jours calendaires avant la date de remise des candidatures. Pour les questions posées ultérieurement, le pouvoir adjudicateur ne sera pas tenu de répondre. Pour accéder à l'interface de questions : sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> indiquer la référence de la consultation dans la case "recherche avancée". En cas de difficulté, les opérateurs économiques disposent de guides tutoriels téléchargeables sur la PLACE, d'une FAQ et d'une assistance téléphonique après génération d'un ticket le cas échéant, destinés : à les guider et les aider à utiliser les fonctionnalités de la PLACE à les aider à déposer leurs plis de candidature et d'offres et leurs documents sur cette plateforme.

#### **5.1.9. Critéir roghnúcháin**

Foinse na gcritéir roghnaithe: Doiciméad Soláthair

#### **5.1.11. Doiciméid soláthair**

##### **Cainéal cumarsáide ad hoc:**

Ainm: PLACE plateforme des achats de l'état

URL: [www.marches-publics.gouv.fr/](http://www.marches-publics.gouv.fr/)

#### **5.1.12. Téarmaí soláthair**

##### **Téarmaí na haigneachta:**

Léiriú éigeantach ar fhochonraitheoireacht: An cion den chonradh atá sé beartaithe ag an tairgeoir a ligean ar fochonradh

Na teangacha inar féidir tairiscintí nó iarrataí ar rannpháirtíocht a chur isteach: Fraincis  
Spriocdháta chun iarrataí ar rannpháirtíocht a fháil: 06/08/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Am Oirthear na hEorpa, Am Samhraidh Lár na hEorpa

##### **Téarmaí an chonartha:**

Ní mór an conradh a chur i gcrích faoi chuimsiú clár fostaíochta dídeanaí: Ní hea  
Coinníollacha a bhaineann le comhlíonadh an chonartha: Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande

Socrú airgeadais: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées. Le régime des paiements (versement d'avance, les acomptes et les versements à titre de règlement partiel ou de solde) est conforme aux

dispositions des articles L.2391-1 à L.2392-10, R.2391-1 à R.2391-7, R.2391-16 à R.2391-28, R.2393-24 à R.2393-40 du code de la commande publique. Le délai global de paiement est de 30 jours.

**Fochonraitheoireacht:**

Ní mór don chonraitheoir aon athrú fochonraitheoirí le linn chur i ngníomh an chonartha a chur in iúl

**5.1.15. Teicnící**

**Creat-chomhaontú:**

Creat-chomhaontú, gan an iomaíocht a athoscailt

**5.1.16. Tuilleadh eolais, idirghabháil agus athbhreithniú**

Eagraíocht idirghabhála: Tribunal administratif de Versailles

Eagraíocht athbhreithniúcháin: Tribunal administratif de Versailles

Eolas faoi spriocdhátaí athbhreithnithe: Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L.5511 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L.5511-3 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente et un (31) jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n° 358994).

## 8. Eagraíochtaí

---

**8.1. ORG-0001**

Ainm oifigiúil: MINARM/TERRE/SIMMT/DDC

Uimhir chlárúcháin: 15400005300582

Seoladh poist: route des docks quartier ingénieur général Jayat CS 30704

Baile: VERSAILLES

Cód poist: 78013

Foroinn tíre (NUTS): Yvelines (FR103)

Tír: An Fhrainc

R-phost: [simmt-ddc.ach.fct@intradef.gouv.fr](mailto:simmt-ddc.ach.fct@intradef.gouv.fr)

Teil.: 0139672724

Seoladh idirlín: [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Críochphointe malartaithe faisnéise (URL): [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Próifíl an cheannaitheora: [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

**Róil na heagraíochta seo:**

Ceannaitheoir

**8.1. ORG-0002**

Ainm oifigiúil: Tribunal administratif de Versailles

Seoladh poist: 56, avenue de SaintCloud

Baile: VERSAILLES

Cód poist: 78011

Foroinn tíre (NUTS): Yvelines (FR103)

Tír: An Fhrainc

R-phost: [greff.taversailles@juradm.fr](mailto:greff.taversailles@juradm.fr)

Teil.: 0139205400

Críochphointe malartaithe faisnéise (URL): [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Róil na heagraíochta seo:**

Eagraíocht athbhreithniúcháin

Eagraíocht idirghabhála

**8.1. ORG-0000**

Ainm oifigiúil: Publications Office of the European Union

Uimhir chlárúcháin: PUBL

Baile: Luxembourg

Cód poist: 2417

Foroinn tíre (NUTS): Luxembourg (LU000)

Tír: Lucsamburg

R-phost: [ted@publications.europa.eu](mailto:ted@publications.europa.eu)

Teil.: +352 29291

Seoladh idirlín: <https://op.europa.eu>

**Róil na heagraíochta seo:**

TED eSender

## Eolas faoin bhfógra

---

Aitheantóir/leagan an fhógra: 98bdfa0a-c8aa-4a5e-88c3-0bb2eb82d8ca - 01

Cineál na foirme: lomaíocht

Cineál an fhógra: Fógra maidir le conradh nó lamháltas — an gnáthchóras

Fochineál an fhógra: 18

Dáta seolta an fhógra: 29/06/2026 07:25:06 (UTC+00:00) Am Iarthar na hEorpa, GMT

Na teangacha ina bhfuil an fógra seo ar fáil go hoifigiúil: Fraincis

Uimhir foilseacháin an fhógra: 447151-2026

Uimhir eagráin IO S: 123/2026

Dáta foilsithe: 30/06/2026